

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00553

CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX RN88 COMPLÉMENT DU DEMI-ÉCHANGEUR DE LA VARIZELLE À SAINT-CHAMOND - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX ENTRE L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT ET SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 57

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231017-D20230055310

Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND, M. Luc FRANCOIS,
M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX RN88 COMPLEMENT DU DEMI-ECHANGEUR DE LA VARIZELLE A SAINT-CHAMOND - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX ENTRE L'ETAT, LE DEPARTEMENT ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

L'échangeur 16 sur la RN88, dit du Champ du Geai, constitue actuellement la principale entrée ouest de Saint-Chamond. L'échangeur 17 de la Varizelle, actuellement tourné uniquement vers Saint-Etienne, participe dans une moindre mesure à la desserte de la Ville. Le projet de complétude de ce demi-échangeur vise à améliorer le fonctionnement conjoint de ces deux accès routiers pour répondre aux problèmes de congestion récurrents. Par effet induit, il s'agit de soulager le réseau secondaire, pour une meilleure qualité de vie des habitants. Cet aménagement vient également en accompagnement du développement économique du territoire en améliorant la desserte des zones économiques et équipements publics tel que l'Aréna.

Ce projet a été inscrit au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour un montant de 17 M € avec la clé de répartition suivante :

- Etat : 8,5 M € soit 50,00 %,
- Conseil départemental : 2,5 M € soit 14,71 %,
- Saint Etienne Métropole : 6,0 M € soit 35,29 %.

L'Etat est maître d'ouvrage de l'opération.

En 2018, une première convention de financement a été signée pour la réalisation des études et procédures préalables pour un montant de 2 M € cofinancés par les trois partenaires par application de la clé de répartition ci-avant énoncée.

Afin que le projet entre dans sa phase de réalisation, il convient de signer une convention de financement des travaux.

A l'issue des études de conception détaillée et en tenant compte de l'évolution récente des prix, le coût à terminaison de l'opération est fixé à 24,9 M €, soit 22,9 M € restant à financer.

Le projet est cofinancé par les partenaires suivant une clé de répartition identique à celle précédemment appliquée :

- Etat : 11 450 000 €,
- Conseil départemental : 3 368 590 €,
- Saint Etienne Métropole : 8 081 410 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de financement des travaux du projet du complément de l'échangeur de la Varizelle à Saint-Chamond ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de financement ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget voirie, opération 344.**

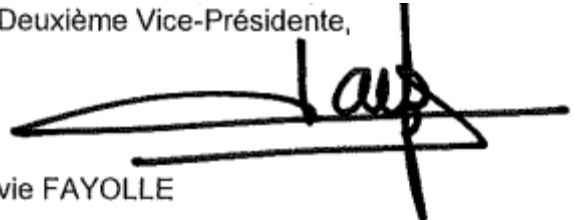
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente**

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE